

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 50 (1992)

Heft: 4

Artikel: Les incertitudes de l'éthique industrielle

Autor: Neirynck, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-140149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INCERTITUDES DE L'ÉTHIQUE INDUSTRIELLE

Jacques NEIRYNCK
professeur
Ecole polytechnique Fédérale Lausanne

Depuis quelques années, les milieux industriels utilisent de plus en plus le terme "éthique", dont beaucoup d'intéressés ignoraient l'existence voici une décennie et auquel ils attachent aujourd'hui des significations variées dans la mesure où ils en découvrent lentement toutes les implications.

L'acception minimale est la suivante : qu'il faille moraliser la profession, tout le monde en convient, mais qu'il faille pour autant réviser vraiment toutes les pratiques, cela est hors de question. Dans cette interprétation restrictive et négative du terme, l'éthique industrielle n'a pour objectif que d'éviter ces bavures qui déconsidèrent l'industrie en faisant la manchette de journaux à scandale : elle ne prescrit rien de positif. Prétexte à colloques pompeux, gargarisme bien pensant, emplâtre pour discours creux, alibi pour l'inertie, colifichet pour la langue de bois, l'éthique industrielle a déjà été mise à toutes les sauces : *loin d'exercer une influence sensible sur la réalité, elle a d'abord servi à occulter celle-ci par un discours abstrait.*

Dimensions de l'éthique industrielle

Il n'existe pas de définition de l'éthique industrielle dans la littérature, du reste peu abondante sur ce sujet. Mais on pourrait au moins circonscire le concept d'éthique en commençant par indiquer ce qu'il ne recouvre pas :

- l'éthique industrielle ne se réduit pas au respect des lois nationales ou internationales, des règlements ou des coutumes de la profession. S'il ne s'agissait que de cela, on parlerait de *déontologie, c'est-à-dire du respect des devoirs professionnels*. De toute façon, un industriel qui ne respecte vraiment pas la déontologie, explicite ou implicite, de son milieu est mis à l'index de celui-ci parce qu'il nuit aux intérêts de tous. La déontologie se donne le plus souvent pour but le bien-être d'une corporation et non le bien général. Elle peut même aller à l'encontre de ce dernier: il n'est pas rare de voir les membres d'une profession se soutenir mutuellement devant les tribunaux en refusant de témoigner contre un des leurs, inculpé pour une faute pénale. La situation de l'éthique par rapport à la déontologie est donc ambiguë : souvent elles se confortent mais parfois elles s'opposent.

- l'éthique industrielle ne se ramène pas au respect de *la morale privée* par les dirigeants de l'industrie. Il ne suffit pas que l'un de ceux-ci s'abstienne de meurtre, de vol et d'adultère pour s'estimer en règle avec sa conscience et se dispenser de toute autre réflexion sur la moralité de ses décisions professionnelles. Cette remarque est moins banale qu'il n'y paraît à première vue. Certains dirigeants industriels se transforment sans transition de pères de famille modèles en monstres froids dès qu'ils franchissent le seuil de leur demeure. Leur morale privée exemplaire sert d'alibi psychologique à un comportement social radicalement amoral.
- l'éthique industrielle ne doit pas être confondue avec *la revendication politique* de groupes divers qui vont des écologistes purs et durs aux soixante-huitards attardés en passant par les consuméristes. Ce n'est ni un luxe des nantis de la consommation, ni un scrupule intellectuel d'Occidentaux culpabilisés, ni une démystification de la langue de bois dominante: en résumé, ce n'est pas une idéologie.

Après avoir écarté ainsi les contrefaçons les plus courantes de l'éthique industrielle, on peut essayer d'en donner une définition positive en énumérant les dimensions selon lesquelles elle s'exerce. Si l'on considère l'ingénieur comme le prototype du professionnel confronté à ces exigences nouvelles, il faut envisager l'ensemble de ses relations avec:

- *ses supérieurs*. Leur doit-il une allégeance sans limites? Est-ce conforme à l'éthique d'obéir à tous les ordres reçus?
- *ses pairs*. Où sont situées les bornes de la compétition entre cadres dans une entreprise?
- *ses subordonnés*. Quelle pression peut-on exercer pour améliorer la productivité du travail?
- *son entreprise*. La survie de celle-ci constitue-t-elle un impératif qui autorise toutes les manœuvres?
- *ses clients*. Est-ce conforme à l'éthique de ruser avec le cahier des charges?
- *ses concitoyens*. Tout ce qui est bon pour l'entreprise, l'est-il aussi pour le pays?

Dans un autre espace multidimensionnel, les produits de l'entreprise peuvent être appréciés à divers point de vue:

- *la qualité*. Peut-on se satisfaire d'un produit dont la qualité n'est pas optimale et que peut-on sacrifier?
- *le prix*. Doit-il seulement compenser le prix de revient et un bénéfice normal? Peut-il dépasser cette norme lorsqu'on se trouve en situation de monopole?
- *la sécurité*. Est-il éthique de sacrifier tant soit peu la sécurité pour améliorer le bénéfice ou pour conquérir un marché?

- *la concurrence*. Est-il éthique de viser à éliminer les concurrents par tous les moyens ou, en sens inverse, d'organiser un cartel avec quelques uns de ceux-ci au détriment des consommateurs?
- *l'environnement*. Jusqu'où faut-il pousser le respect de l'environnement en risquant la disparition de l'entreprise confrontée à des concurrents moins scrupuleux?
- *le droit*. Faut-il suivre la loi et les réglementations à la lettre ou faut-il chercher des accommodements mineurs dont les retombées en matière de prix de revient peuvent être importantes? Est-il légitime d'exercer une pression sur le législateur pour élaborer un droit conforme aux intérêts de l'entreprise?

Définition de l'éthique industrielle

La simple énumération des axes de ces deux espaces multidimensionnels fait assez pressentir combien l'éthique industrielle est un lieu de conflit entre impératifs divergents. Les intérêts des actionnaires, des travailleurs et des consommateurs sont très souvent en concurrence par rapport à un produit d'une entreprise. Les premiers souhaitent la rentabilité et la sécurité pour leur capital; les seconds, un travail agréable et rémunérateur; les derniers, le meilleur rapport qualité-prix du produit. L'éthique industrielle consiste à atteindre le meilleur compromis entre ces objectifs divergents, à ne léser gravement personne et à prendre en considération toutes les dimensions du problème.

L'éthique industrielle étudie la relation entre l'intérêt d'une entreprise et le bien général. Elle s'efforce de formuler des normes concrètes qui permettent de concilier, d'harmoniser voire d'unifier les deux impératifs. Elle nourrit une réflexion personnelle des responsables amenés à prendre des décisions dans des situations imprévisibles.

Elle élimine donc, d'entrée de jeu, toute entreprise contraire à l'intérêt général, à titre d'exemple la fabrication de drogue qui peut constituer une solution de désespoir pour une région sous développée mais qui est manifestement contraire à l'intérêt général: l'éthique ne se satisfait du reste pas de cette condamnation mais elle pousse à s'interroger sur les formes d'exploitation industrielle qui réduisent certaines régions à de telles extrémités.

L'éthique industrielle soulève aussi des problèmes très sérieux par rapport à certaines activités d'entreprises par ailleurs tout à fait honorables. S'il est normal qu'un pays dispose d'une industrie de l'armement pour garantir sa défense nationale, est-il conforme à l'éthique de rentabiliser les installations de cette industrie en lui faisant produire des armes vendues à l'étranger? A quels pays, à quels régimes, à quels intermédiaires peut-on vendre certains produits comme des missiles, des produits chimiques, des produits nucléaires?

Exercice d'application

A titre d'exercice, essayons d'appliquer ce concept à une industrie qui a été l'objet de controverses passionnées, la production d'énergie nucléaire. Observons tout d'abord qu'à l'origine le problème éthique a été entièrement occulté au bénéfice d'une opposition simpliste entre applications militaires et pacifiques. Dans les années cinquante, le discours sur le nucléaire tenait en deux propositions : d'une part, les applications militaires constituaient un moindre mal, la seule sauvegarde possible de l'Occident démocratique par rapport à la dictature soviétique; d'autre part, les applications pacifiques du nucléaire, en médecine ou en production d'énergie, étaient entièrement positives et constituaient en quelque sorte la contrepartie des applications militaires.

Avec un recul de trente ans, on aperçoit que l'on s'était radicalement mépris à l'époque: d'une part, les applications militaires n'ont finalement causé la mort de personne mais elles ont effectivement permis de réaliser un équilibre par la terreur réciproque, une guerre froide qui constituait la moins mauvaise des paix possibles; d'autre part, la production d'énergie s'est révélée moins facile et plus dangereuse que prévu, au point que certains pays industrialisés y ont pratiquement renoncé ou ont imposé des moratoires. La catastrophe majeure de Tchernobyl en avril 1986 a sonné le glas définitif d'une certaine technique de production d'énergie nucléaire, elle a semé le doute sur toutes les activités industrielles et elle a déconsidéré l'organisation communiste de l'économie au point de précipiter la chute de l'empire soviétique. Le nucléaire pacifique est arrivé au résultat que l'on attendait du nucléaire militaire! En résumé, les applications nucléaires envisagées comme positives se sont révélées négatives et réciproquement.

Aujourd'hui, les questions relatives à l'énergie nucléaire se pressent au portillon dès qu'un débat s'ouvre. Peut-on y sacrifier la santé des travailleurs et des populations voisines des centrales, même un tout petit peu? Comment comparer les dangers impliqués par la production d'énergie nucléaire avec ceux qui résultent de la consommation de pétrole ou de charbon? Même question pour les pollutions comparées des deux sources d'énergie. Peut-on imposer un moratoire à la croissance de la consommation d'énergie dans un pays développé? Faut-il adopter des règles de sécurité moins exigeantes dans un pays sous développé? Est-il conforme à l'éthique de laisser aux générations à venir la gestion des déchets de longue durée et des centrales désaffectées, alors qu'elle ne bénéficient plus de la production d'énergie? Faut-il accumuler un capital pour couvrir cette charge? En cas d'accident majeur, qui doit indemniser les victimes si l'entreprise ne peut le faire? Un pays a-t-il le droit d'édicter seul ses propres normes de sécurité alors que les pays voisins risquent de souffrir des retombées d'un accident grave?

Par la multiplicité et la variété des questions soulevées, on voit assez quel écheveau touffu d'intérêts et d'impératifs devrait être débrouillé. *Mutatis mutandis*, l'éthique in-

dustrielle constitue donc une entreprise intellectuelle aussi exigeante que les questions d'éthique biologique qui passionnent davantage la population et les législateurs dans la mesure où la relation avec la vie est évidente dans ce dernier cas.

Ethique objective et éthique normative

L'éthique industrielle comporte deux grands volets selon le point de vue adopté.

En *éthique objective*, on se propose d'évaluer, si possible en le quantifiant, l'influence d'une décision technique sur tous les critères évoqués plus haut.

Exercice périlleux comme on a pu s'en convaincre par exemple lors des évaluations de sécurité des centrales nucléaire. Faute de disposer d'une expérience suffisante, il était quasiment impossible de calculer des probabilités réalistes. Les assertions pseudo-scientifiques sur le nombre de milliers d'années de fonctionnement avant un accident majeur ont été démenties par l'expérience. Et encore, l'industrie nucléaire peut-elle être créditez d'avoir fait un effort sérieux d'évaluation en ce domaine. Force est de constater que d'autres industries, potentiellement aussi dangereuses, l'industrie chimique ou le transport de pétrole, n'ont pas encore entamé cette réflexion et que cette incurie a été à l'origine de catastrophes majeures et de scandales retentissants comme les affaires de l'Amoco-Cadiz en 1978, de Seveso en 1983 ou de Bhopal en 1984.

L'éthique objective ne se contente pas d'étudier les risques pour la sécurité, elle est tout aussi concernée par les problèmes sociaux, juridiques ou économiques liés à certains types de décision. A titre d'exemple, avant de se lancer dans le projet Concorde, de dispendieuse mémoire pour les contribuables britanniques et français, il eût été indiqué de procéder à une étude sérieuse du droit américain en matière de transport aérien. Par le recours à la législation, le gouvernement des Etats-Unis n'a eu aucune peine à interdire pendant longtemps l'atterrissement du Concorde à New York, réduisant ainsi à néant tout l'investissement humain et financier du projet et les risques de concurrence qu'il présentait pour l'industrie américaine.

En *éthique normative*, on s'efforce de déduire, à partir des résultats de l'éthique objective, des recommandations pour la pratique, c'est-à-dire l'élaboration de lois, de règlements professionnels, de normes internationales, de décisions internes à une entreprise, de lignes de conduite pour un responsable. Dans certains cas, le mécanisme a parfaitement fonctionné: la réduction de la consommation de tabac est le résultat d'études objectives qui en ont démontré la nocivité. On pourrait citer une foule d'exemples parmi les médicaments (phénacétine par exemple), les produits chimiques (chlorure de vinyle), les additifs (saccharine), les matériaux (asbeste), les carburants (additif à base de plomb) où l'objectivité des études a entraîné un réflexe éthique, raisonné et rationnel.

Cependant l'exercice d'élaborations de normes est souvent périlleux. Si l'on découvre par une étude statistique soignée que la motocyclette est un véhicule dix fois

plus dangereux pour son conducteur que l'automobile, faut-il l'interdire pour autant? Peut-on faire bon marché du goût du risque, d'une consommation réduite de carburant, d'une emprise plus faible sur la route et dans les parkings, du désir de mobilité des jeunes et des moins fortunés?

Il faudrait au minimum que l'éthique normative parvienne à établir une hiérarchie des critères éthiques lorsque des conflits surgissent entre plusieurs objectifs. Cela va de soi quand on choisit des cas de figure extrêmes. Si un ingénieur a le choix entre couvrir, par solidarité professionnelle, un de ses collègues fautif ou contribuer à l'établissement de la vérité en matière de sécurité des travailleurs et consommateurs, il n'y a pas beaucoup d'hésitations à choisir le premier terme de l'alternative comme étant celui qui respecte le mieux l'exigence éthique. Mais la situation est beaucoup moins claire si l'on confronte toutes les exigences: protection de l'environnement; sécurité des travailleurs; sécurité des consommateurs; respect de la propriété intellectuelle; loyauté à l'égard du client; gestion parcimonieuse de l'entreprise; franc-jeu en matière de concurrence; publicité informative, etc...

Dès que l'on quitte le terrain rassurant de l'objectivité et du détachement scientifique, on part forcément à la recherche des sources de l'éthique. On découvre rapidement que la société industrielle se meut dans un désert culturel et spirituel qui rend critiquable et tendancieuse toute formulation d'une éthique normative.

Faute de parvenir à aborder ce dernier volet de l'éthique industrielle dans toute son impérieuse exigence, les problèmes sont souvent présentés de manière confuse de sorte que *les insuffisances de l'éthique objective dissimulent les incertitudes de l'éthique normative*. En matière de sécurité routière, c'est devenu littéralement une méthode pour évacuer tout véritable débat. Si une étude sérieuse démontrait que la réduction de la vitesse des voitures entraîne automatiquement une diminution des morts sur la route et si cette étude était à ce point scientifique que nul ne la puisse contester, au nom de quel impératif pourrait-on refuser de réduire la vitesse? De même, on ne connaît pas l'influence exacte des films violents diffusés par la télévision sur la criminalité et on se garde bien de la découvrir. On évite donc d'avoir des idées claires sur ce sujet pour ne pas planifier des morts en toute lucidité.

Les fondements de l'éthique industrielle

Si l'on ne se contente pas de compter les morts et les blessés, comment peut-on concilier les exigences divergentes dont nous avons établi la liste plus haut sinon en se référant à un ensemble de valeurs sur lesquelles la société industrielle serait fondée?

Nous vivons aujourd'hui dans *une société sécularisée*, c'est-à-dire dont la structure politique est indépendante de toute référence religieuse, au sens étymologique le plus large de ce mot, à savoir "ce qui relie l'immanent au transcendant". Nous sommes tel-

lement habitués à cette distinction entre société civile et religion privée que nous nous offusquons lorsque nous rencontrons encore l'attitude traditionnelle dans d'autres cultures comme l'Islam, qui ne fait pas de distinction nette entre loi civile et loi religieuse, la Shari'a. Il n'y a pas si longtemps du reste que le divorce était impossible en Espagne et en Italie puisque le seul mariage existant était religieux .

La société occidentale, libérale, commerçante et industrielle s'est construite par une lente libération des normes proprement religieuses en matière juridique et elle est sans doute la seule à avoir effectué cette mutation de façon aussi complète. Elle doit sans doute une partie de son succès en matière de développement industriel et économique à cet affranchissement de l'emprise de normes archaïques : s'il n'en fallait citer qu'un seul exemple, il faudrait mentionner l'autorisation du prêt à intérêt, condamné comme immoral par les Eglises chrétiennes aussi longtemps que l'économie était essentiellement agricole, mais autorisé dès la fin du Moyen Age pour permettre la constitution des premières sociétés anonymes. En un mot, *une société sécularisée réussit sa mutation industrielle dans la mesure où elle n'est pas liée par un ensemble rigide de normes éthiques mais où elle peut modifier et adapter celles-ci.* Cet avantage évident a cependant un prix, l'absence de fondements culturels et spirituels admis par tous, sur lesquels on pourrait élaborer une éthique industrielle. On ne sait trop vers quelles sources incontestables se tourner lorsqu'il faut légiférer.

Les milieux scientifiques sont parfois affublés d'une sorte de magistrature morale. Les comités d'éthique médicale sont composés de savants éminents, faute d'oser y mettre des philosophes ou des théologiens. Mais cette pratique entraîne une démission par les autres milieux. La compétence technique n'implique pas automatiquement le discernement éthique; en sens inverse, l'incompétence technique n'est pas non plus un brevet de discernement.

L'action des Eglises constituées, auxquelles on ajoutera certaines organisations laïques à but philosophique, est demeurée marginale à l'égard de l'éthique industrielle. Ces "experts en humanité", comme ils se proclament parfois, se sont davantage occupés du domaine plus traditionnel de la morale privée et même sexuelle : contraception, avortement, conception assistée médicalement, euthanasie ont fait l'objet de controverses récurrentes qui démontrent, s'il en était encore besoin, que les autorités spirituelles ne sont pas d'accord entre elles, même sur la définition de la vie. Par contre, les implications sociales de la révolution industrielle n'ont effleuré la conscience des théologiens que bien tardivement : l'encyclique pontificale "Rerum Novarum" de Léon XIII date de 1891 alors que le "Manifeste du parti communiste" de Marx et Engels avait été publié en 1848, un demi-siècle plus tôt et que la révolution industrielle avait débuté dès le milieu du XVIII^e siècle. De même, toute la réflexion écologique s'est enclenchée spontanément voici trois décennies, en dehors des structures spirituelles établies.

Peut-on trouver une référence sûre dans la réflexion de philosophes indépendants? La réponse est malheureusement tout aussi négative. Certes, Karl Marx eut le mérite de découvrir les problèmes sociaux de l'industrialisation mais son diagnostic releva davantage de l'attendrissement romantique que de l'objectivité scientifique : en 1850, le prolétariat anglais n'était nullement en voie de paupérisation mais, bien au contraire, sortait pour la première fois d'une misère séculaire, dissimulée auparavant dans la condition paysanne ; les classes sociales, loin d'entrer en lutte, commençaient à exercer une certaine solidarité. Quant aux remèdes proposés, la dictature du prolétariat, l'appropriation des moyens de production par les travailleurs et le centralisme démocratique des partis communistes, on n'aura pas la cruauté d'en rappeler les excès les plus odieux pour se contenter d'en noter l'effondrement dans un ridicule total en moins d'un siècle de pratique. Karl Marx ne fut pas le seul à errer aussi lamentablement: plus près de nous, Jean-Paul Sartre servit pendant les années cinquante à septante de paravent intellectuel à la gabegie soviétique, apparemment sans même s'en rendre compte. L'intelligence la plus déliée ne parvient jamais à distinguer les évidences.

Ainsi, de façon tout à fait paradoxale, les seuls qui ne puissent actuellement élaborer une éthique industrielle, objective ou normative, sont les spécialistes de l'éthique, parce que le centre de leurs préoccupations a été traditionnellement la morale privée ou la réflexion idéologique et que leurs fonctions d'enseignants ou de chercheurs ne les confrontent pas à une expérience réelle du mouvement de la technique. En sens inverse, les ingénieurs, souvent obsédés par leurs tâches immédiates, réfléchissent peu ou pas du tout à ce genre de problèmes. Rien n'est aussi dommageable pour notre société que cette scission en deux cultures pour reprendre l'analyse de C. P. Snow.

Pour une expérimentation éthique

Cet inventaire sommaire laisse l'impression désagréable d'une société sans véritable norme. Certes, il existe des dissidents qui prophétisent à l'encontre des idées dominantes: le Club de Rome, E.F. Schumacher, N. Georgescu-Roegen, A. Jacquard, I. Illich, J. Rifkin, J. Ellul pour ne citer que les plus connus. Mais une critique de la société existante ne fonde pas une société nouvelle. L'économie marchande, la société de consommation, le progrès de la technique restent des valeurs dominantes et, après l'échec des économies planifiées, on ne voit pas très bien ce qui pourrait les remplacer alors qu'elles viennent de rencontrer un succès expérimental, contraire à toutes les attentes des idéologues.

Peut-être que cette déconvenue des penseurs en chambre et des planificateurs de profession pourrait constituer l'amorce d'un fondement de l'éthique industrielle. L'exemple des applications techniques de la physique nucléaire, développé plus haut, montre qu'en matière de normes rien n'est plus dangereux que de les promulguer *a priori*, avant toute expérimentation, ou même *a posteriori*, sans bien savoir de quoi l'on

parle. L'homme n'est pas un esprit qui pourrait gouverner la matière à sa guise par sa seule réflexion toute-puissante ou par l'effet d'une illumination de l'Esprit-Saint. Les ratés et les retards à l'allumage des théologiens et des philosophes de métier sont tout à fait significatifs: ils ont à disposition des principes généraux, datant de Platon, mais ils ne savent comment les appliquer à des situations dont ils ignorent tout par la nature même de leurs occupations quotidiennes. Rien n'est plus navrant que les colloques assemblés à grand frais sur l'éthique industrielle, où des spécialistes de l'éthique planent tandis que les exposés techniques se traînent à ras de terre.

Dès lors, l'éthique industrielle s'invente au jour le jour dans la pratique des ingénieurs et des managers, sans être toujours reconnue comme telle. Les bonnes règles ne peuvent se découvrir qu'en commettant des erreurs, en les reconnaissant, en les analysant et en se promettant de ne pas les répéter, ne serait-ce que parce qu'elles coûtent cher au point de mettre en péril la survie des entreprises. Encore faut-il que la conscience du technicien responsable soit éclairée: il n'est pas indifférent qu'il soit cultivé, qu'il participe au mouvement des idées, qu'il ait une authentique vie spirituelle. Mais en dernière analyse, tôt ou tard, il se retrouvera seul face à sa conscience et à son expérience, sans une liste exhaustive de normes externes.

En effet, l'éthique industrielle ne tombe pas du ciel, elle surgit du contact avec la matière. Seul le mythe pouvait jadis nous présenter ce raccourci saisissant de Moïse qui gravit le Sinaï pour y recevoir des Tables de la Loi "écrites du doigt de Dieu". En fait, le Décalogue est un code de bonne pratique sociale dans le Moyen Orient voici trente siècles et il a sans doute fallu de longues méditations sur des expériences malheureuses dans le désert pour le décanter. De même, nous sommes amenés à traverser le désert de l'industrialisation massive sans avoir un code de bonne pratique avant de commencer le voyage. Contrairement à la tradition platonicienne, qui imbibe encore toute la philosophie, nous ne croyons plus à des idées indépendantes de l'action, à un modèle idéal de société, préexistant à notre histoire, qu'il faudrait découvrir et vers lequel il faudrait tendre. Nous ne croyons plus à une société idéale depuis que la tentative communiste a avorté.

Le concept d'évolution technique

Les considérations qui précèdent se situent loin de toute perspective triomphaliste. Non seulement l'industrialisation de la planète a causé des dégâts, plus ou moins compensés par l'amélioration de la condition d'un homme sur cinq, les habitants des pays développés, mais ces erreurs étaient dans une large mesure inévitables et prévisibles. Pour le comprendre, il faut s'écartier du concept flou de progrès technique face auquel l'éthique industrielle a bien du mal à s'affirmer. Comment accepter que, dans certaines circonstances, l'éthique nous prescrive de ne pas "progresser"? Comment élaborer les normes d'une opération de freinage? Ne risque-t-on pas de dissiper tout un dynamisme

auquel il faudrait faire confiance? L'éthique est-elle seulement un catalogue de prescriptions négatives?

Le terme "progrès technique" est chargé d'une telle ambiguïté qu'il ne peut plus être utilisé innocemment. Il définit en réalité une *idéologie de progrès: la promesse mythologique d'une humanité rendue parfaitement heureuse par l'effet automatique du perfectionnement de son savoir scientifique et de son savoir-faire technique*. On peut en trouver les traces les plus lointaines dans la tradition judéo-chrétienne, la voir s'affirmer à la Renaissance, éclater en pleine force durant le Siècle des Lumières et devenir une véritable religion durant le XIX^e siècle avec des thuriféraires aussi divers que Jules Verne ou Lénine. Depuis lors, nous avons appris qu'il y a une différence entre le *progrès de la technique* et le *progrès par la technique*: il faut apprendre à ne plus mélanger ces deux réalités dans le concept flou de progrès technique. Pour éviter tout jugement de valeur implicite et inconscient, il vaut mieux parler d'*évolution technique*.

En effet, il apparaît à l'observateur le plus superficiel que cette évolution apporte à la fois des méfaits et des bienfaits, inextricablement liés. Il n'est pas possible de déterminer par une réflexion a priori les bons et les mauvais usages d'une technique, qui serait intrinsèquement neutre et qui aurait des effets positifs ou négatifs selon la rectitude du choix. Lors d'une évolution technique accélérée, les normes morales, caractérisées par une inertie évidente, ne constituent plus une référence assurée et l'élaboration de nouvelles normes apparait comme une entreprise précaire, affligée d'incertitudes considérables. Il n'est pas possible de découvrir les bienfaits sans expérimenter les méfaits; il n'est même pas possible de prévoir ce qui sera bon et ce qui sera mauvais; *l'éthique industrielle est donc expérimentale ou bien elle est irréaliste*.

En ce sens, il s'agit bien d'une évolution similaire à l'évolution biologique. Rappons que celle-ci fonctionne par la combinaison de trois mécanismes:

- l'apparition de variations entre les individus d'une espèce;
- la sélection des variations les plus intéressantes par la lutte pour la survie;
- la conservation de ces variations par l'hérédité.

L'évolution technique obéit à des règles qui ne diffèrent guère des précédentes:

- le surgissement de nouvelles techniques suite à des essais aléatoires;
- la sélection des techniques réellement utiles par la compétition économique;
- la transmission de ces techniques par l'apprentissage, l'enseignement et les publications.

La seule véritable différence entre les deux évolutions porte sur la relation entre le corps et l'environnement:

- le but de l'évolution biologique est d'adapter le corps à l'environnement;

- le but de l'évolution technique est d'adapter l'environnement au corps.

Dans les deux cas, l'objectif de l'évolution est la survie d'une espèce. Il faut donc un mécanisme qui assure le tri entre les essais réussis et ratés: il ne peut pas fonctionner sans qu'il y ait effectivement des résultats positifs et d'autres qui soient négatifs. Les aspects négatifs de l'évolution technique ne sont pas la rançon de la stupidité ou de la méchanceté des hommes : ils sont intrinsèquement liés à tout processus évolutif fonctionnant par essais aléatoires.

Ceci ne veut pas dire que ce processus ne puisse pas être affiné et humanisé, tout comme nous essayons par la médecine de corriger les faiblesses de l'évolution biologique en ce qu'elle concerne notre corps. L'éthique industrielle devrait être le lieu d'une recherche sérieuse pour son volet objectif. Les études en ce sens commencent à être connues sous le sigle SST, acronyme de Science-Société-Technique. Petit à petit devrait s'élaborer un corps de connaissances scientifiques sur toutes les implications d'une technique particulière par rapport au droit, à l'environnement, à l'économie, à la sociologie, à l'esthétique. Sur base de connaissances précises, il serait alors plus facile de déboucher sur une éthique normative et la transcription de celle-ci dans des textes réglementaires.

Mais il restera une tâche délicate, essentielle, qui est au cœur de toute éthique, celle de répondre à tous les cas imprévisibles, à toutes ces situations où un cadre est abandonné à lui-même face à ses responsabilités, face à des objectifs et des impératifs contradictoires. Il ne peut répondre à de tels défis que dans la mesure où il participe à une civilisation qui a intégré l'industrie dans un réseau d'intuitions culturelles et spirituelles.

Dès lors, *l'éthique industrielle apparaît comme l'ambition de réfléchir l'évolution technique, d'apprendre à orienter l'expérimentation de façon moins aléatoire et d'opérer un tri aussi précoce que possible entre bonnes et mauvaises solutions.* N'est ce pas la définition même de l'humanité que d'être capable d'assumer et d'orienter son destin? Peut-être sommes-nous en train d'opérer une mutation majeure, celle où l'évolution technique, autonome et aveugle, céderait la place à une création technique, réfléchie et lucide.

Bibliographie

- A. Jacquard, *Au péril de la science*, Paris, Seuil, 1985
 P. Baud, J. Neirynck, *Première épître aux techniciens*, Lausanne, PPUR, 1990
 G. Defois et al., *Pour une éthique de l'énergie nucléaire*, Lyon, Un. Cath. Lyon, 1990
 J. Ellul, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977

- I. Illich, *Energie et équité*, Paris, Seuil 1973
 N. Georgescu-Roegen, *Demain la décroissance*, Lausanne, Favre, 1979
 J. Neirynck, *Le huitième jour de la création*, Lausanne, PPUR, 1986
 J. Rifkin, *Entropy*, New York, Viking, 1980
 E.F. Schumacher, *Small is beautiful*, Londres, Blond, 1973
 C. P. Snow, *The two cultures*, Cambridge, CUP, 1959

Volume XXIII, no 4, Décembre 1992

ÉTUDES INTERNATIONALES

Directeur : Gérard HERVOUET.
 Secrétaire de rédaction : Claude BASSET

NUMÉRO SPÉCIAL

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DROIT INTERNATIONAL DES CONFLITS ARMÉS)

SOUS LA DIRECTION DE CLAUDE EMANUELLI

Avant-propos

Claude EMANUELLI Introduction au droit international applicable dans les conflits armés (droit international humanitaire)

Ariane SAND-TRIGO Le rôle du cícr dans la mise en œuvre du droit international humanitaire

Benoit CUVELIER Le régime juridique des prisonniers de guerre

Dominique TURPIN La protection de la population civile contre les effets des hostilités

ESSAIS

William J. FENRICK Interdictions et restrictions apportées à l'utilisation de certains moyens et méthodes de guerre

Dominic McALEA Le droit de Genève — Comment assurer son application effective

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Joseph MAÏLA Le nouveau départ des recherches sur la paix

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

DIRECTION ET RÉDACTION : Centre québécois de relations internationales, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Qué., Canada G1K 7P4, tél: (418) 656-2462, télécopieur: (418)656-3634.

SERVICE DES ABONNEMENTS : Les demandes d'abonnement, le paiement et toute correspondance relative à ce service doivent être adressés au Centre québécois de relations internationales, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Qué., G1K 7P4, Canada.

ABONNEMENT ANNUEL :

Quatre numéros par an	ÉTRANGER
Régulier : \$41.00 (Can.) TTC	Régulier: \$40.00 (Can.)
Étudiant: \$29.00 (Can.) TTC	Institution : \$45.00 (Can.)
Institution au Canada : \$52.00 (Can.) TTC	le numéro: \$16.00 (Can.)